

# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux en Charente-Maritime



# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux

### Situation géographique

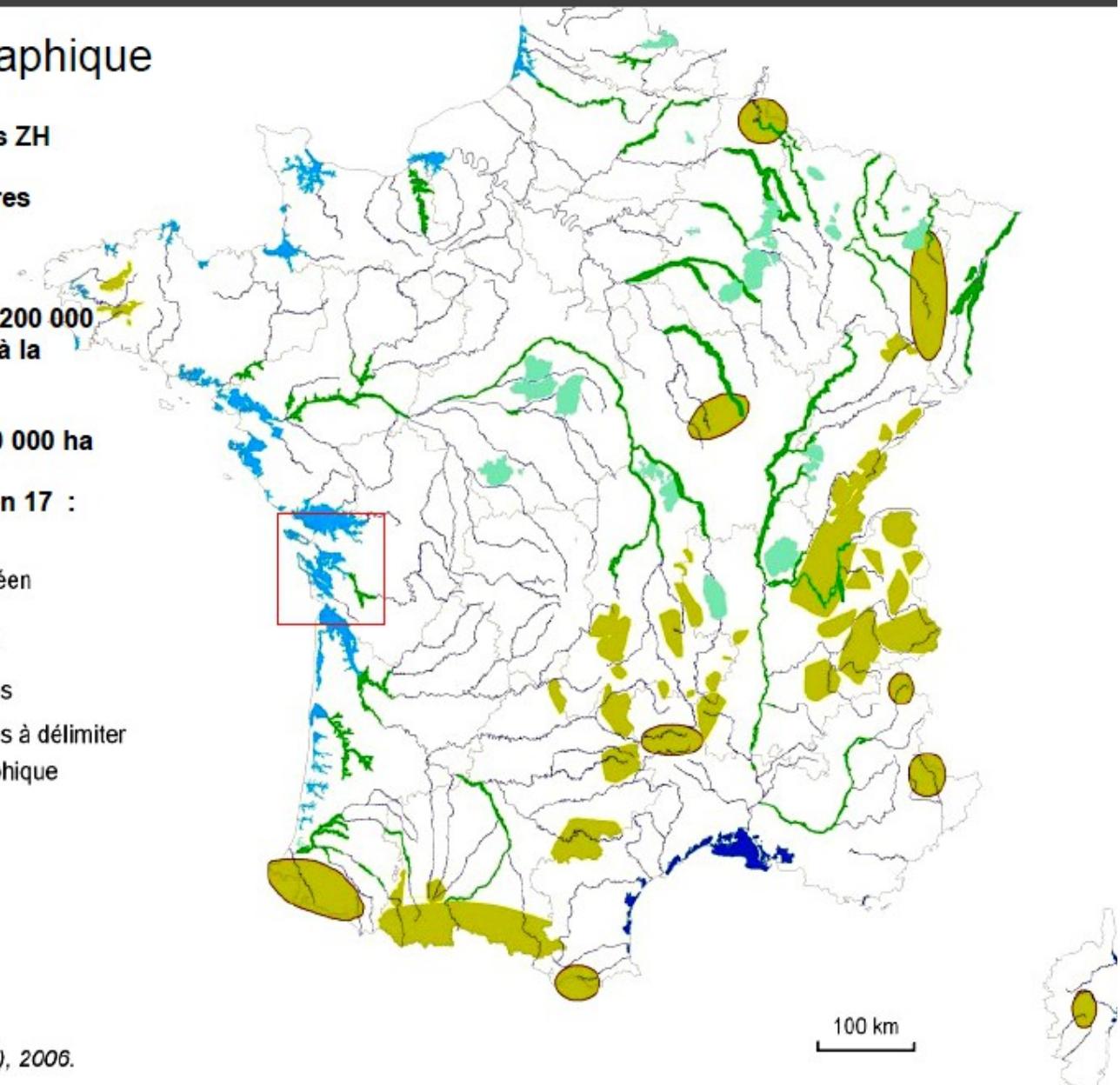
**Nationale : superficie des ZH d'importances majeures**  
- 2,5 à 3 millions d'hectares  
- 3 à 4 % du territoire métropolitain.

**Les marais de l'Ouest : 200 000 ha répartis du Morbihan à la Gironde**

**Le marais Poitevin : 100 000 ha**

**L'ensemble des marais en 17 : 110 000 ha**

- Littoral atlantique
- Littoral méditerranéen
- Vallées alluviales
- Plaines intérieures
  
- Massif à tourbières
- Massif à tourbières à délimiter
- Réseau hydrographique



# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux

### Les marais en Charente-Maritime

- 110 000 ha
- 15 % de la surface du département
- zones humides qui bordent les grands fleuves (La Sèvre Niortaise, La Charente, La Seudre et la Gironde), leurs affluents (La Boutonne et la Seugne) et les zones dépressionnaires aboutissant directement à la mer.

#### - 15 000 ha de marais salés

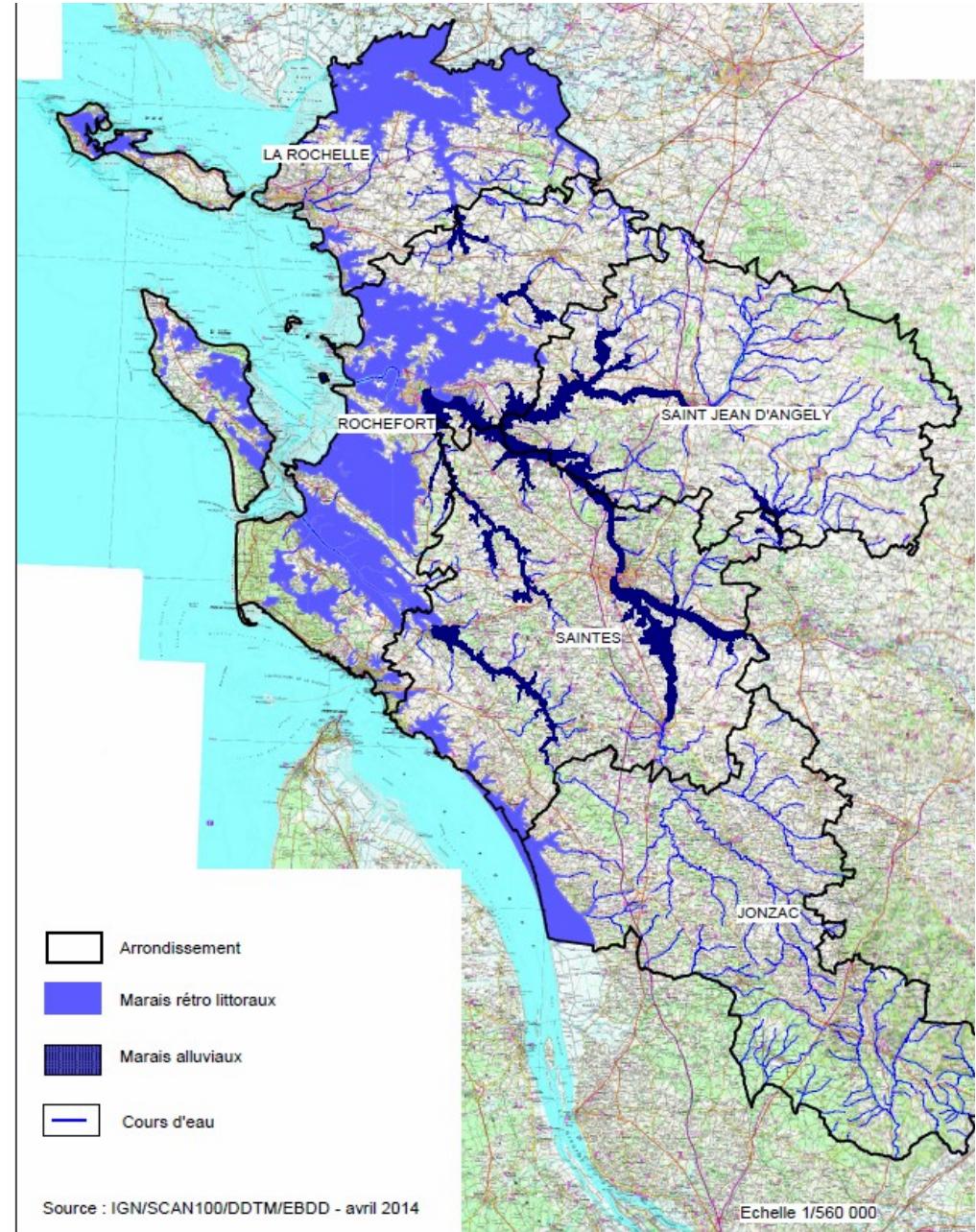
#### - 95 000 ha de marais doux

15 000 ha de marais mouillés et de fond de vallée

80 000 ha de marais desséchés

- 5 grands ensembles

- Marais poitevin (doux)
- Marais Nord de Rochefort (doux)
- Marais de Brouage (doux)
- Marais de la presqu'île d'Arvert et de bordure de Gironde (doux)
- Marais de Bordure de Charente, Boutonne et Seugne (doux)
- Marais de la Seudre et des Iles (Salés)





PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

# Groupe Zones Humides Les marais rétro littoraux

## Les marais salés : 15 000 ha

Territoire à forts enjeux économiques et environnementaux alimenté en eau salée par l'intermédiaire d'un réseau complexe de digues, chenaux et « ruisseaux ». Ces zones sont séparées de la vasière par une digue de protection.

### Usages :

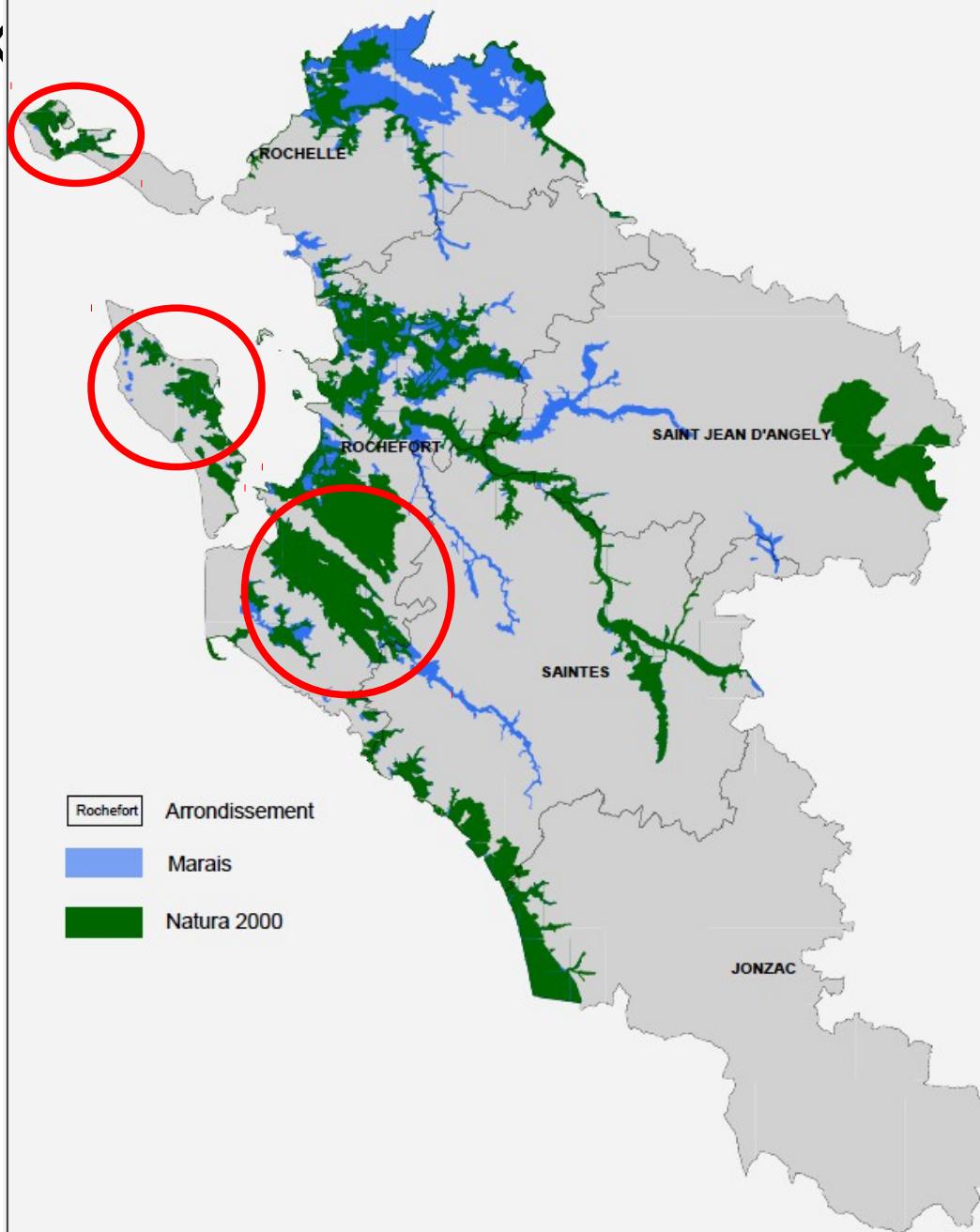
- Ostréiculture, aquaculture et saliculture
- Chasse au gibier d'eau
- Récréatif et touristique

### Espaces protégés :

- Réserves Naturelles Nationales
- Sites Classés
- Natura 2000
- Arrêté de Protection de Biotope
- Espaces remarquables (loi littorale)

Espaces reconnus sur le plan international au titre de la convention RAMSAR de 1971 : Le Fiers d'Ars (4500 ha)

### Le Réseau Natura 2000 en Charente-Maritime





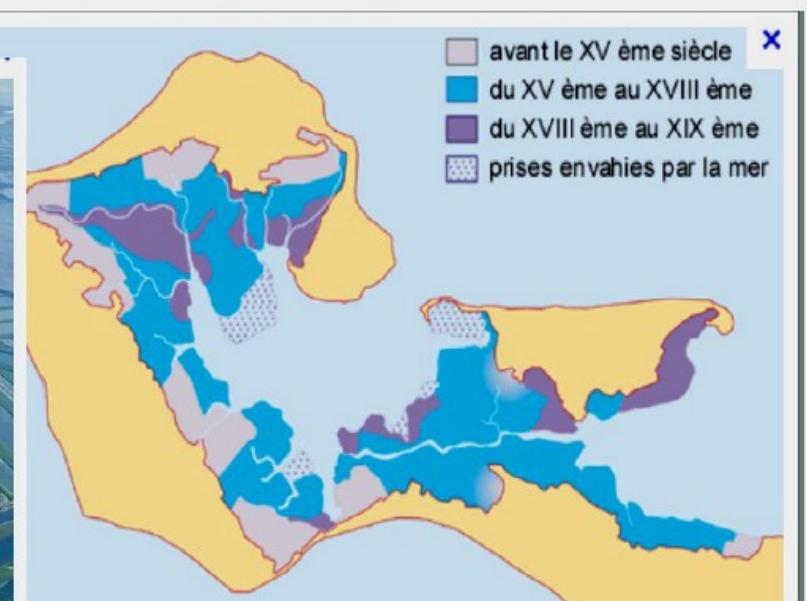
PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux

### Les marais salés

**Marais salants** (plus anciens) : la production de sel qui faisait la renommée de la région autrefois est marginale aujourd'hui

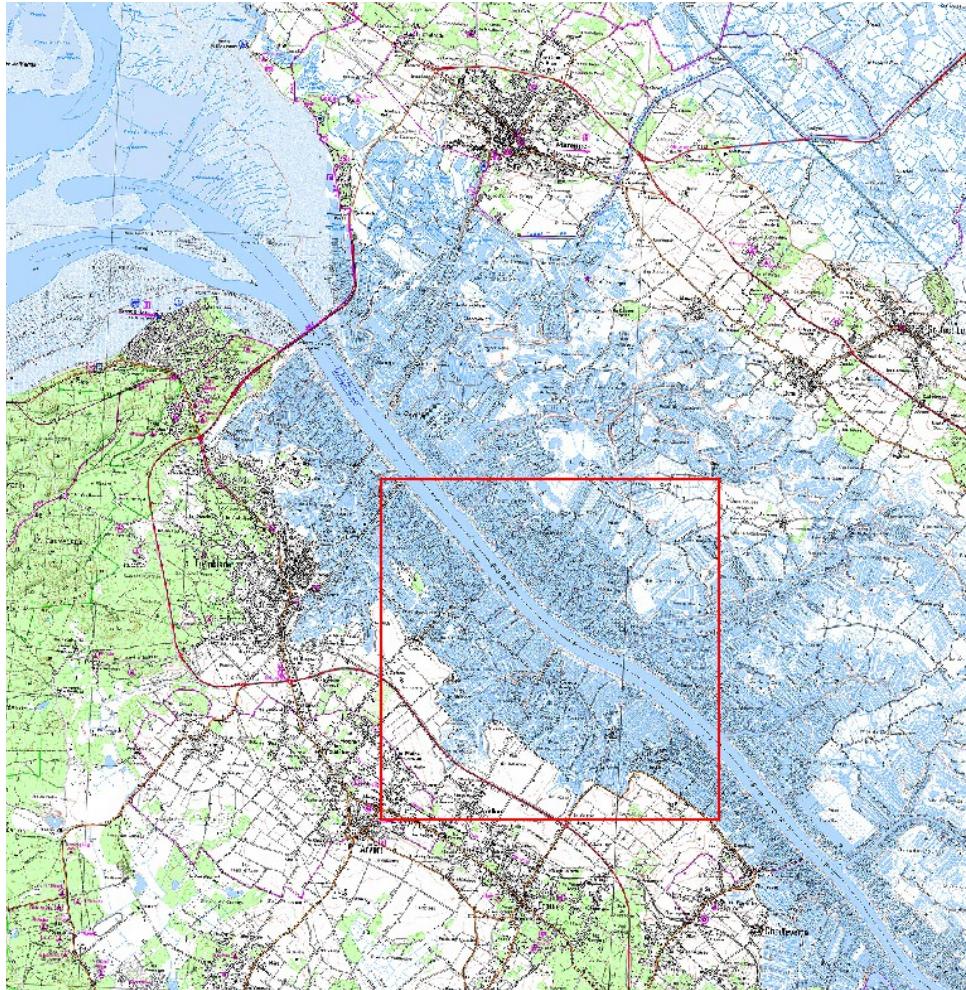




PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

# Groupe Zones Humides Les marais rétro littoraux

## Les marais salés : Le bassin de Marennes-Oléron



**Marais ostréicoles** : le bassin de Marennes-Oléron constitue un des premiers centre de production ostréicole européen.

La structure des marais salants a été modifiée en deux structures :

- structure aléatoire : utilisation d'anciennes salines sans modification
- structure plus géométrique pour faciliter et développer l'exploitation (chemins, claires rectangulaires)

**Marais Aquacoles** : élevage de palourdes, écloserie de mollusques et de poissons, élevages de poissons (fossés en marais de Seudre) et de crevettes.

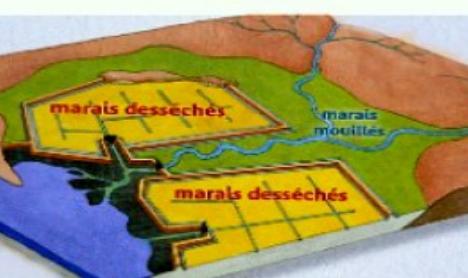
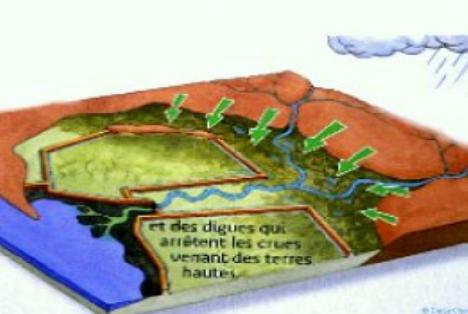
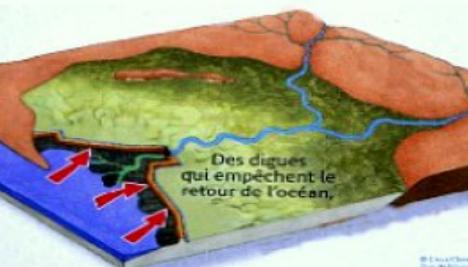
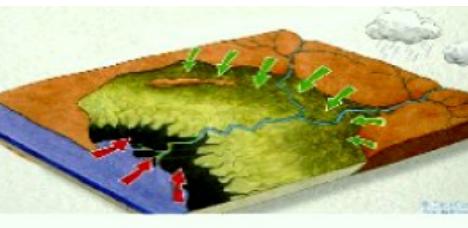


PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux

### Les marais doux rétro littoraux dits « marais desséchés ou marais gâts »



Anciens golfes marins sous influence marine qui ont été gagnés progressivement sur la mer par endiguements successifs, par la mise en place d'ouvrages visant à empêcher la mer d'inonder les terres et par le biais d'un réseau hydraulique composé de canaux et fossés



Canal de la Banche - marais poitevin



Porte à la mer - marais Poitevin



Basse ou « jas » - marais de Brouage



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

# Groupe Zones Humides Les marais rétro littoraux

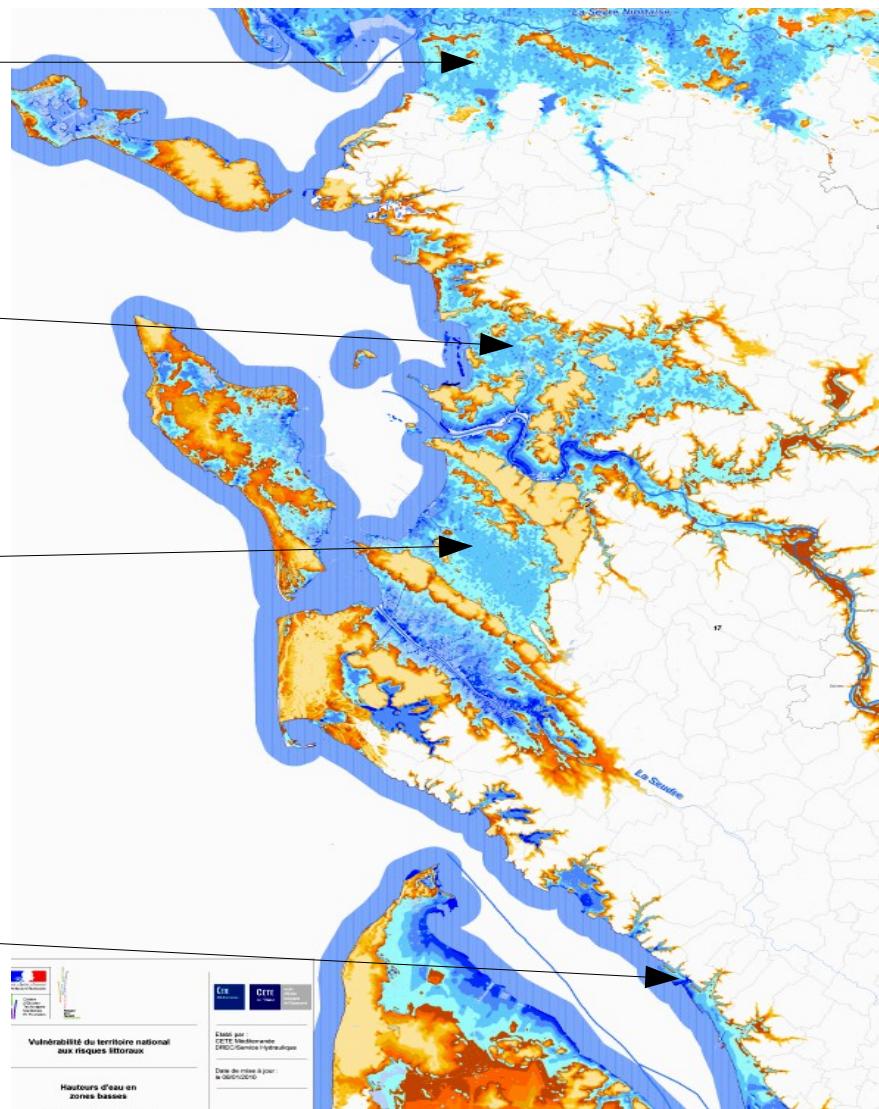
## Les marais doux rétro littoraux dits « marais desséchés ou marais gâts »

Marais poitevin : alimenté par la Sèvre Niortaise et le Curé.

Marais de Rochefort : alimenté par la Gère et la Devise ainsi que par le canal de l'UNIMA.

Marais de Brouage : alimenté par l'Arnoult, le canal Charente-Seudre (Biard et UNIMA), le canal de Broue (sources de Cadeuil).

Marais de l'estuaire de la Gironde



# Groupe Zones Humides Les marais rétro littoraux

## Les marais doux rétro-littoraux : Enjeux

Territoire à forts enjeux économiques et environnementaux

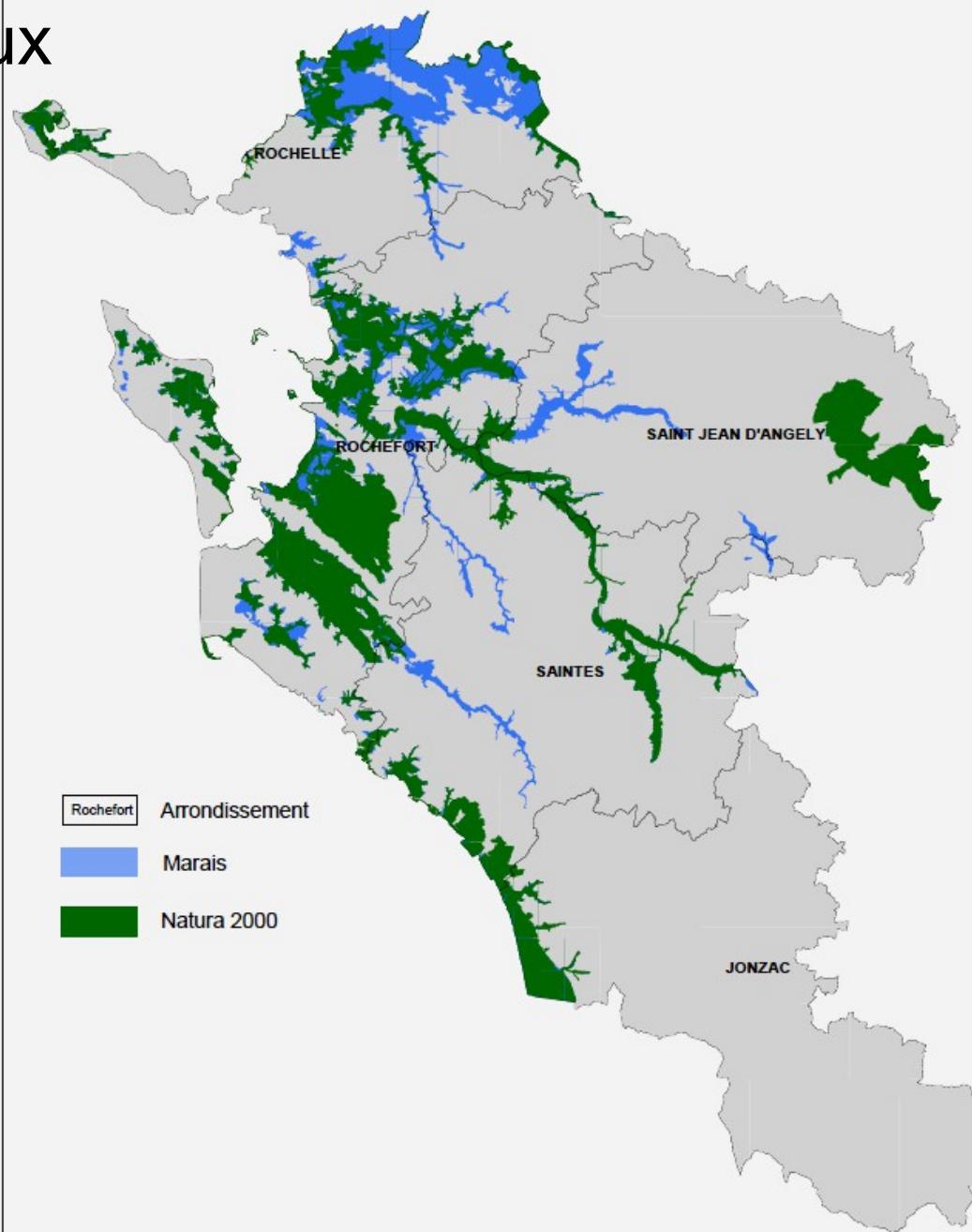
### Usages :

- Agriculture : culture et prairie
- Chasse au gibier d'eau
- Tourisme

### Espaces protégés :

- Réserves Naturelles Nationales
- Sites Classés
- Natura 2000
- Arrêté de Protection de Biotope
- Espaces remarquables (loi littorale)

## Le Réseau Natura 2000 en Charente-Maritime



# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux

### Les marais rétro littoraux : Enjeux

#### Rôles :

- stockage
- auto-épuration
- biodiversité (50 % des oiseaux, 30 % des plantes remarquable, 100 % des amphibiens, espèces menacés (dont Loutre, vison d'Europe, Cistude, ...)

#### Mais aussi :

- abreuvement du bétail,
- barrière naturelle





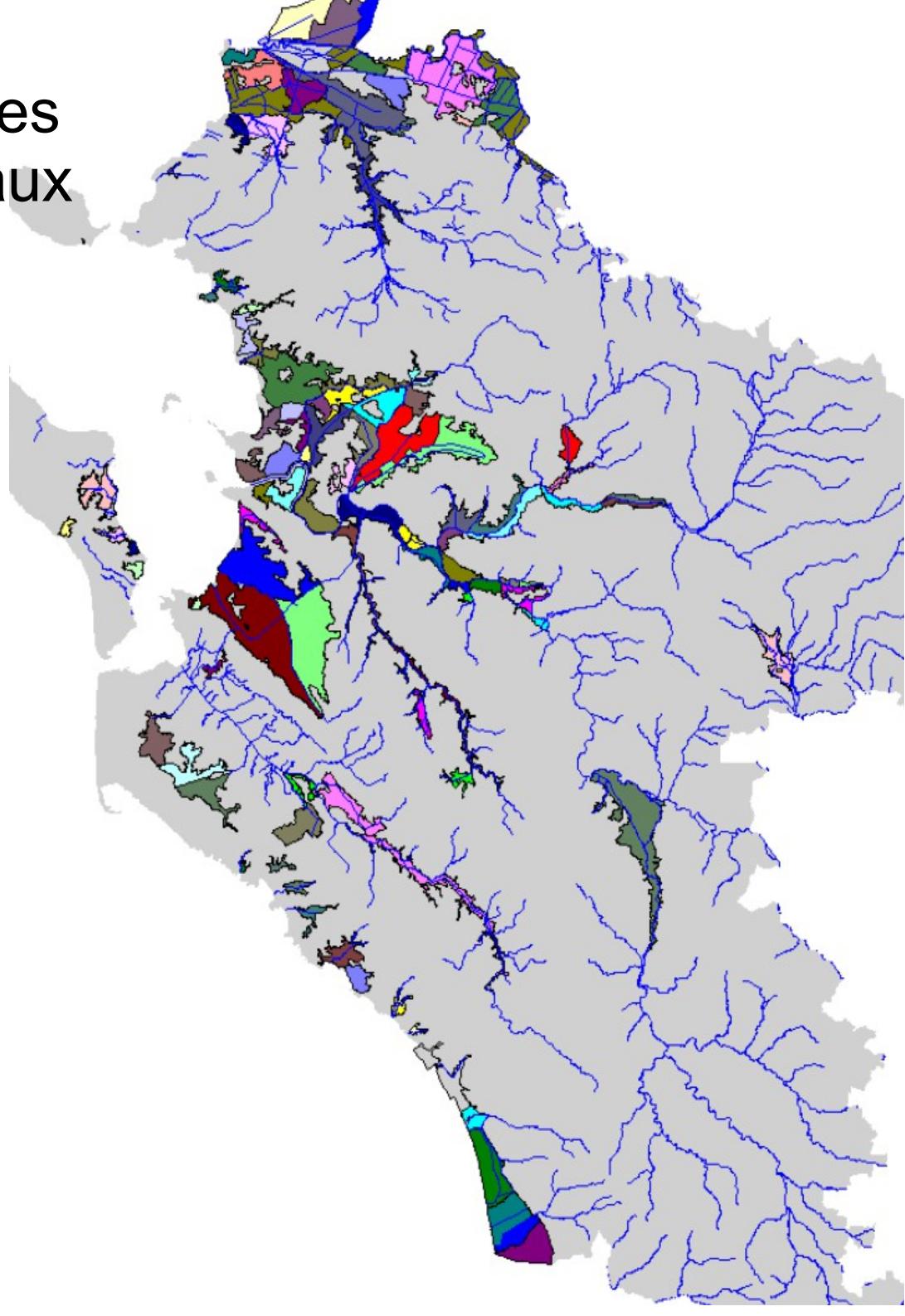
PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux

### Les marais rétro-littoraux : Entretien

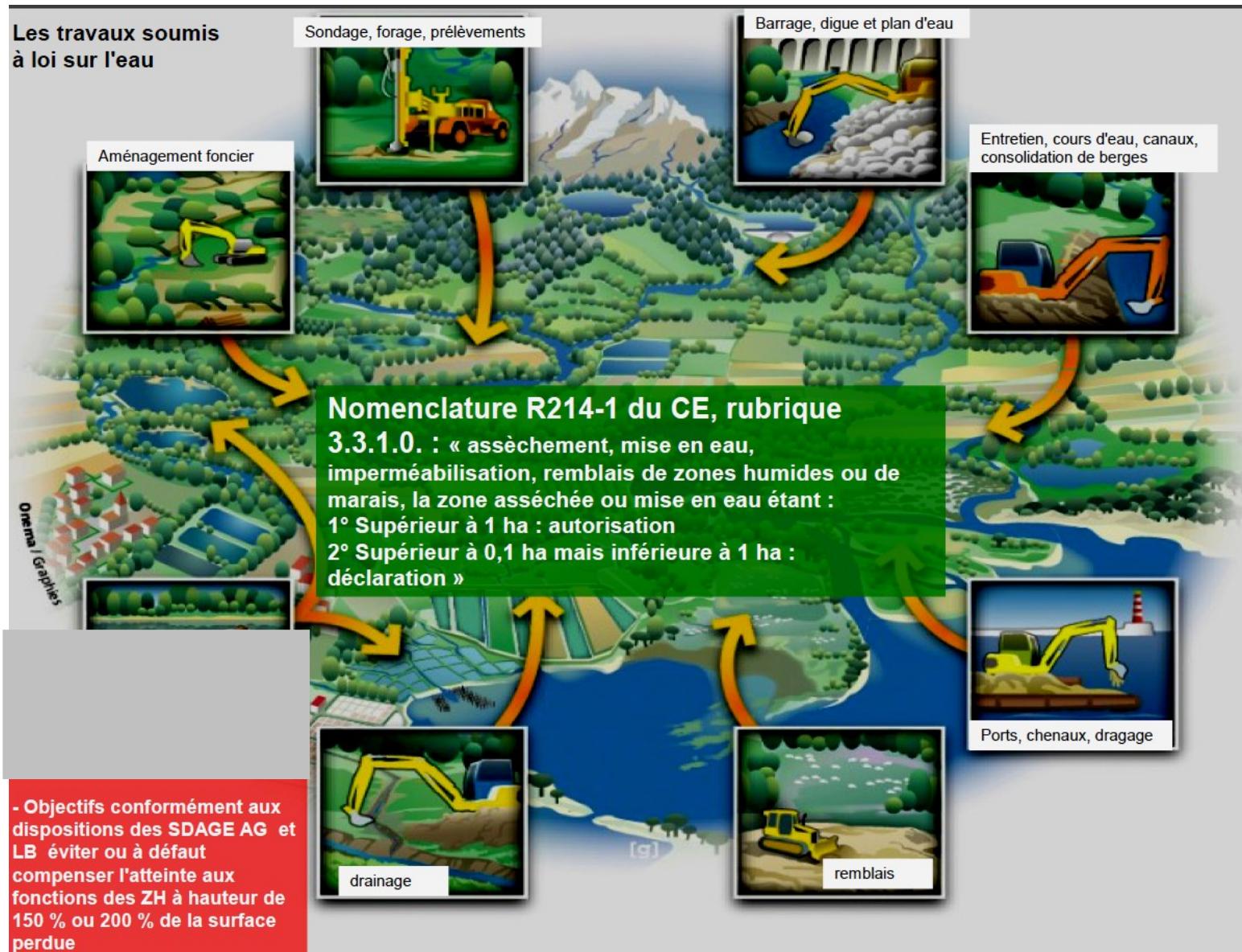
- Pérennité dépendante de son fonctionnement hydraulique
- Entretien récurrent de plusieurs milliers de kilomètres de fossés et canaux.
- Travaux encadrés par un cahier des charges (dates d'intervention, niveaux d'eau, profils de fossés,...) issu du protocole marais de 1991 ou par la loi sur l'eau :
- Réseau hydraulique
  - Entretien assuré par les propriétaires : réseau privé ou tertiaire
  - Entretien assuré par les associations syndicales de marais (réseau d'intérêt collectif ou primaire et secondaire)
- Restauration d'ouvrages hydrauliques
- Lutte contre les espèces invasives (Jussie)



# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux

### Les marais rétro-littoraux : Travaux soumis à loi sur l'eau





PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

# Groupe Zones Humides

## Les marais rétro littoraux

### Les marais doux rétro-littoraux : gestion de l'eau

→ Assurée par les associations syndicales de marais

→ Conditionnée à la préservation du milieux, à la lutte contre les inondations et à l'exploitation agricole

→ 2 périodes

- De la fin de l'automne au début du printemps : le système est ouvert, évacuation des excédents hydriques (pluie, nappes)

- De la fin du printemps au début de l'automne : le système est clos

- La demande hydrique est forte tant pour les usages que pour les milieux, les marais connaissent un fort taux d'évapotranspiration

- Durant cette période, un **arrêté préfectoral** annuel réglemente la **manœuvre des vannes** et des ouvrages de retenue sur l'ensemble des cours d'eau et des portes à la mer entre les mois de mai et septembre inclus.



*Evacuation aux écluses de Biard (canal Charente-Seudre)*



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

## Les marais rétro-littoraux : gestion de l'eau

### → Prélèvement :

Prise d'eau de l'UNIMA en amont du barrage de Saint-Savinien

### → Alimentation :

- Usine de traitement de l'eau potable de Saint-Hippolyte
- Marais nord de Rochefort
- Marais de Brouage

